



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réunion du jeudi 12 octobre 2017

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :

Bernard LEROY - François-Xavier PRIOLLAUD - Gaëtan LEVITRE - Jean-Marc MOGLIA - Jean CARRÉ - Jean-Philippe BRUN - Alain LOEB - Dominique DELAFOSSE - Jean-Claude COURANT - Guillemette NOS - Jean-Pierre BRÉVAL - Jean-Yves CALAIS - Patrick MADROUX - Jean-Michel DERREY - Nadine TERNISIEN - Richard JACQUET - Daniel BAYART - Jean-Pierre DUVÉRÉ - René DUFOR - François CHARLIER - Yves LANIC - Jean-Claude CHRISTOPHE.

ABSENTS EXCUSÉS :

Anne TERLEZ - Jean-Jacques LEROUX - Christian WUILQUE - Marie-Joëlle LENFANT - Thierry DELAMARE - Hervé LETELLIER - Sylvie BLANDIN - Daniel JUBERT - Maryannick DESHAYES - Marc-Antoine JAMET - Fadilla BENAMARA - Catherine DUVALLET - Céline LEMAN - Alexandre DELACOUR - Jacky BIDAULT - Caroline ROUZÉE - Hervé PICARD - Alain LEMARCHAND - Pierre MAZURIER - Didier DAGOMET - Pierre LECUYER - Pascal LEMAIRE - Jacky FLEITH - Stéphane SAUVAN - Hubert ZOUTU - Didier PIEDNOËL - Jean-Pierre TROCHET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Jean-Pierre CABOURDIN, Président du C2D,
Philippe LE GAL - Régis PETIT - Sid-Ahmed SIRAT - Angélique HEBERT HILAIRE - Vincent VORANGER.

Ordre du jour :

N°	SERVICE	INTITULE	INTERVENANTS
1	EMPLOI	Présentation de la situation du marché du travail sur le territoire de l'Agglomération Seine-Eure	Frédérique PELLIER Brice MULLIER (Pôle Emploi)
2	URBANISME	Présentation de l'architecte conseil	Emmanuel COME
3	COMMERCE et ARTISANAT	FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Association <i>Louviers Shopping</i> - Subvention 2017 - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
4	COMMERCE et ARTISANAT	FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Union Commerciale du Becquet - Subvention 2017 - Signature d'une convention - Autorisation	Jean-Yves CALAIS
5	ADMINISTRATION GENERALE	Examen de l'ordre du jour du conseil du 19 octobre 2017	Philippe LE GAL
6		Affaires diverses	Bernard LEROY

I/ POINT SUR LA SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE :

A l'aide d'un diaporama, Madame PELLIER et Monsieur MULLIER présentent les dernières tendances du marché de l'emploi sur l'Agglomération. En ressortent les données suivantes :

Voir document PDF envoyé par courriel.

Au terme de cette présentation, Monsieur LEROY constate :

« Les chiffres que vous nous avez présentés sont très intéressants. Nous comptabilisons 1 100 emplois supplémentaires entre 2014 et 2016. Malheureusement, nous constatons la présence de poches de chômage très élevé dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

En ce qui concerne les actions menées par pôle-Emploi, je tiens à vous remercier et à vous féliciter. Nous entretenons d'excellents rapports qui permettent une très bonne collaboration. Il y a beaucoup plus d'anticipation et de préparation et c'est tout à fait intéressant ».

A son tour, Monsieur PRIOLLAUD souligne :

« Il reste de nombreuses difficultés sur Louviers et Val de Reuil où le chômage ne baisse pas alors que des emplois se créent... Il faut également souligner l'action de la Région en matière de formation professionnelle afin de répondre, au plus près, aux besoins des entreprises. Nous constatons que la situation économique a radicalement changé. Les entreprises cherchent à recruter, mais elles n'y arrivent pas. C'est notamment le cas dans le secteur de la restauration. Quelles relations avez-vous avec ces entreprises » ?

Monsieur MULLIER précise :

« Concernant les TPE, nous apportons le même service. Sur l'hôtellerie et la restauration, nous avons des remontées sur le savoir-être. Nous sommes conscients de cette problématique. Nous réunissons les demandeurs d'emplois qui ont connu plusieurs échecs afin de travailler sur le savoir-être.

Nous travaillons de la même façon sur le secteur du transport et de la logistique. Nous avons développé des ateliers avec des psychologues du travail. Dans la plupart des cas, lorsque nous avons des projets de recrutement, nous faisons venir les employeurs afin qu'ils présentent les entreprises, les métiers recherchés, les attentes. Cela change considérablement la relation et cela n'a pas du tout le même impact »...

Monsieur LANIC se félicite des bons chiffres constatés sur l'Agglomération mais souhaite néanmoins savoir si les contrats aidés sont comptabilisés.

Monsieur MULLIER répond que les emplois aidés relèvent du secteur non marchand et qu'à ce titre ils ne sont pas comptabilisés *« sauf s'il y a des cotisations URSAAF. Mais nous ne savons pas, précisément, combien il y a de personnes bénéficiant de contrats aidés ».*

« Alors je vous pose la question, poursuit Monsieur LANIC : quel impact aura la fin des contrats aidés sur l'emploi ? En d'autres termes, plus politiques, pensez-vous que ce soit de l'argent public gaspillé » ?

« Paradoxalement, répond Monsieur MULLIER, la courbe du chômage augmente dès qu'il y a une embellie économique. En effet, des demandeurs d'emplois qui n'étaient pas - ou plus - inscrits à Pôle-Emploi viennent ou reviennent s'inscrire afin de profiter des opportunités.

Et pour répondre totalement à votre question sur la fin des contrats aidés, nous savons très bien que cela n'a jamais été un vrai levier dans la mesure où les emplois créés sont difficilement transférables à un secteur économique.

Mise à part l'acquisition d'une certaine expérience, il n'y a pas de réelle plus-value. C'est pourquoi le gouvernement souhaite réorienter cet argent-là sur la formation professionnelle. A titre d'exemple, sur 2 617 entrées en formation constatées jusqu'à la fin 2017 dans l'Eure, entre 330 et 340 concernent le seul secteur de Louviers. Cela marche mieux... Nous verrons dans le temps si ce sera confirmé ».

Monsieur LEROY émet quelques idées sur cet aspect particulier de la formation :

« Je pense qu'il y a quelque chose à faire vis-à-vis du stage que les collégiens doivent effectuer lors de leur 3^e. Nous allons essayer de travailler avec les entreprises pour proposer quelque chose. Je sais qu'une expérience très intéressante a été menée par une entreprise de la région de Chartres. Il faut que nous arrivions à embarquer les entreprises du secteur sur ce projet ».

En guise de conclusion, Madame HEBERT HILAIRE propose un rapide aperçu de l'activité des services qu'elle dirige et rappelle que le site internet « Emploi près de chez moi » propose plus de 1 000 offres d'emploi actuellement non pourvues sur le territoire.

III/ PRESENTATION DE L'ARCHITECTE CONSEIL :

Monsieur DUPREY ouvre cette présentation en faisant le point sur l'état d'avancement du projet maison de la rénovation.

Maison de la
Rénovation

Avancées de la Maison de la Rénovation

Présentation de la convention Agglo / CAUE 27

Présentation de la mission d'architecte-conseil



Maison de la Rénovation

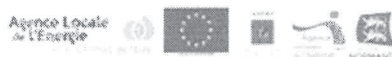
L'accompagnement des particuliers :

Neutre et gratuit

Tout au long du projet

Pour tous les projets de rénovation

Sans condition de ressources



Maison de la Rénovation

Mise en place :

- Permanences ADIL (juin 2016)
- Permanences de l'architecte conseil (juin 2017)
- Accord de partenariat avec le Crédit Agricole (juin 2017)
- La prime fonds façade :

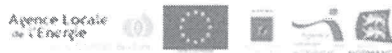
Sans isolation : 15% du montant des travaux, plafonnée à 1 000€
Avec isolation : 15% du montant des travaux, plafonnée à 2 500€

- Abondement à l'éco chèque de la Région Normandie :

Eligible Anah : 100% du reste à charge plafonné à 400€
Non éligible Anah : 60% du reste à charge plafonné à 250€

Forte montée en puissance depuis mars 2017 :

60 audits énergétiques réalisés



Communication ciblée

Un exemple
près de chez vous !

LE PROJET

Descriptif

- Isolation des murs par l'extérieur
- Isolation des combles perdus
- Isolation des lucarnes et rampants
- Changements des menuiseries
- Mise en place d'une VMC hygro B
- Installation d'une chaudière gaz à condensation
- Remplacement des radiateurs

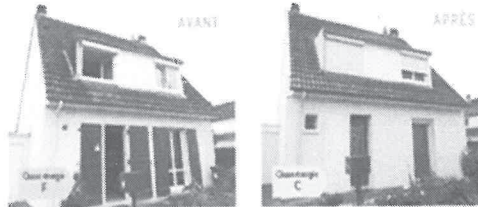
Total des travaux : 46 920 €

Subventions

- Chèque Région Normandie : 10 000 €
- CITE (Cade d'impôt transition énergétique) : 4 800 €
- Agglomération Seine-Eure : 2 620 €
- CEE (Certificat d'économie d'énergie) : 1 900 €

Total des subventions : 19 320 €

*Subventions les plus courantes, d'autres subventions (Aush, Département) peuvent être obtenues en fonction des ressources des ménages.



LE FINANCEMENT

80 €/mois

Comment ?

- Remboursement d'un éco prêt à taux zéro pour financer les 27 590 € de reste à charge, soit 170 €/mois sur 15 ans
- Economies de chauffage estimées : 90 €/mois



Communication ciblée

Un exemple
près de chez vous !

LE PROJET

Descriptif

- Isolation des murs par l'extérieur
- Isolation des combles perdus
- Isolation du plafond du sous-sol
- Isolation des cloisons donnant sur le sous-sol
- Changements des menuiseries
- Mise en place d'une VMC hygro B
- Installation d'une chaudière gaz à condensation

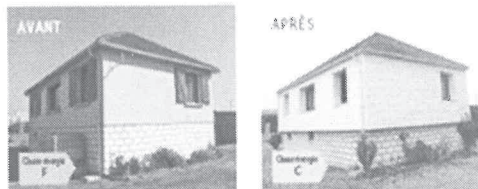
Total des travaux : 43 500 €

Subventions

- Chèque Région Normandie : 10 000 €
- CITE (Cade d'impôt transition énergétique) : 4 800 €
- Agglomération Seine-Eure : 2 620 €
- CEE (Certificat d'économie d'énergie) : 2 800 €

Total des subventions : 20 220 €

*Subventions les plus courantes, d'autres subventions (Aush, Département) peuvent être obtenues en fonction des ressources des ménages.



LE FINANCEMENT

35 €/mois

Comment ?

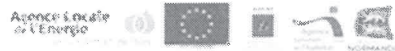
- Remboursement d'un éco prêt à taux zéro pour financer les 23 220 € de reste à charge, soit 145 €/mois sur 15 ans
- Economies de chauffage estimées : 110 €/mois



Maison de la Rénovation

La mission d'architecte conseil : depuis juin 2017

- Mise en place avec l'accompagnement du CAUE 27
- 7 permanences : 25 rendez-vous individuels
Dossiers de La Maison de la Rénovation
et/ou du pôle ADS
- Une assistance au pôle ADS sur les déclarations préalables de
travaux et les permis de construire



Les missions du CAUE sont ensuite rappelées :

Missions

la qualité du cadre de vie :

- informer... faire découvrir une architecture moderne et un urbanisme humain dans le respect du patrimoine, donner des orientations qualitatives dans le contexte juridique en vigueur, montrer des expériences réussies,...

Missions

la qualité du cadre de vie :

- conseiller... pour opérer le bon choix entre différentes propositions, pour une meilleure insertion dans le site, pour faire aboutir le projet,...

Le conseil aux particuliers

L'architecte conseille les particuliers afin de les aider à améliorer leurs projets de constructions, de rénovations ou d'extensions dans la communauté d'Agglomération Seine-Eure.

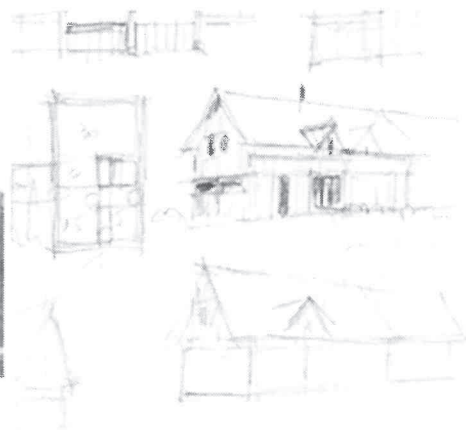
Le conseil aux particuliers

Les architectes du CAUE conseillent les particuliers afin de les aider à améliorer leurs projets de constructions, de rénovations ou d'extensions en Seine-Maritime.

Sur rendez-vous dans les locaux de la maison de la rénovation à LOUVIERS

Le conseil aux particuliers

Bien insérer le projet dans son site et dans son contexte urbain ou rural



Le conseil aux particuliers

Bien insérer le projet dans son site et dans son contexte urbain ou rural

Définir des choix architecturaux et techniques



Le conseil aux particuliers

Agrandir



Le conseil aux particuliers

Préciser des questions juridiques concernant l'urbanisme et la construction...)



Le conseil aux particuliers

Construire



EMMANUEL CÔME ARCHITECTE CONSEIL CASE

Le conseil aux particuliers

Préciser des questions juridiques concernant l'urbanisme et la construction...)

Étudier les abords des constructions : jardin, clôtures, portails, plantations, hydraulique,...



Le conseil aux particuliers

L'architecte conseiller apporte un regard transversal liant architecture et économies d'énergie.



Le conseil aux particuliers

Bien insérer le projet dans son site et dans son contexte urbain ou rural

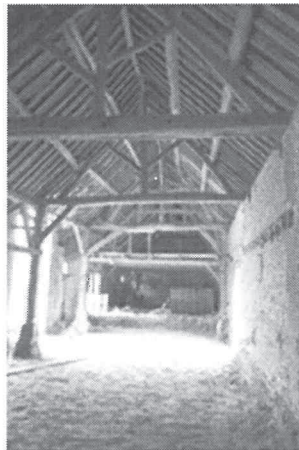
Définir des choix architecturaux et techniques

Orienter le projet dans la logique bioclimatique de manière à ce qu'il soit économe en énergie



Le conseil aux particuliers

Restaurer son habitation,...



EMMANUEL CÔME ARCHITECTE CONSEIL CASE

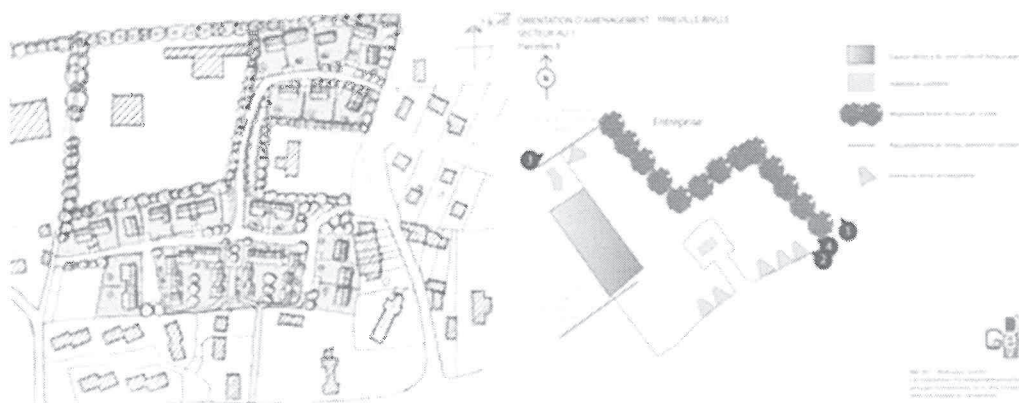
Le conseil aux particuliers

Les conseils, délivrés, portent sur l'enveloppe de la maison mais aussi sur les équipements tels que le chauffage et l'eau chaude sanitaire, les matériaux d'isolation thermique, les énergies renouvelables, les éco-matériaux et les techniques à employer en fonction de sa typologie et de sa période de construction .



Le conseil aux promoteurs

Orientations d'aménagement sur des terrains à urbaniser.



Sensibilisation

rénovation du bâti ancien



Il est rappelé que le rôle principal de l'architecte-conseil est de participer à l'amélioration du cadre de vie, de suggérer des orientations et de promouvoir l'architecture contemporaine.

De son côté, Monsieur LEROY rappelle « l'importance des formations mises en place pour les élus. C'est gratuit, intéressant et cela permet d'améliorer l'esthétique des constructions... N'hésitez pas à vous inscrire » insiste-t-il.

A son tour, Monsieur COME rappelle les modalités de diffusion de conseils aux particuliers. Il faut prendre rendez-vous auprès de la Maison de la rénovation afin d'obtenir un rendez-vous, le mercredi, deux fois par mois, de 9 h 30 à 12 h 30. Il faut venir avec des photos ou des plans du projet, afin qu'une aide puisse être apportée. Les particuliers peuvent être aidés dans de nombreux domaines mais en aucun cas l'architecte-conseil ne se substituera à un autre architecte pour monter un dossier.

III/ DB 17-44 - Louviers Shopping – Subvention 2017 – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le bureau communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention cadre avec l'association *Louviers Shopping* et de verser une subvention d'un montant de 34 896 € T.T.C. à cette association.

IV/ DB 17-45 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – COMMERCE ET ARTISANAT – Union Commerciale du Becquet – Subvention 2017 – Signature d'une convention – Autorisation

Sur rapport de Monsieur CALAIS, le bureau communautaire accepte à l'unanimité de passer une convention cadre avec l'association *Union Commerciale du Becquet* et de verser une subvention d'un montant de 10 170 € T.T.C. à cette association.

VI/ DB 17-46 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'un emprunt Prêt Haut de Bilan Bonifié (PHBB) contracté par la SILOGE pour une opération de réhabilitation de 235 logements – Quartier des Sentiers à Léry

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

ARTICLE 1 – L'Agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 66,58 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 530 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°62486 constitué de 1 ligne du Prêt.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VII/ DB 17-47 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Garantie d'un emprunt Prêt Haut de Bilan Bonifié (PHBB) contracté par la SECOMILE pour une opération de réhabilitation de 74 logements collectifs – «ROUDEV» - 13 Rue Henri Dunant à Louviers

Sur rapport de Monsieur JACQUET et à l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

ARTICLE 1 – L'Agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 17,95 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 885 800 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°64771 constitué de 1 ligne du Prêt.

ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3 – Le bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VIII/ AFFAIRES DIVERSES :

Contrat d'agglomération :

« Nous sommes à mi-chemin de la réalisation de notre contrat d'agglomération, introduit Monsieur LEROY. Comme vous le savez tous, ce contrat porte une clause de revoyure. Nous souhaitons finaliser les nouvelles orientations pour la mi-décembre 2017. Madame Céline ANTOINE centralisera les demandes formulées par les communes.

Selon les informations dont nous disposons, un contrat d'agglomération sera orienté vers le CD27 ; l'autre vers la Région.

A mi-contrat, nous n'avons consommé que 7 % des crédits alloués par le CD27. Ces 7 % représentent ce qui a été réellement mandaté. Mais nous sommes en fait à 50 % de crédits engagés, mais non encore versés. Ce qui est un résultat tout à fait positif prouvant que nous sommes dans les clous.

L'innovation tient dans le fait que le Conseil départemental souhaite désormais intégrer dans le futur contrat toutes les opérations concernant les écoles. Le Conseil départemental fera moins d'opérations car le budget est en baisse.

Deux cas de figures :

- Les opérations qui ont déjà démarré et qui ont trouvé leurs financements,
- Celles pour lesquelles nous n'avons reçu aucune réponse. Nous avons prévu une somme d'1,8M€ servant de fonds d'urgence, disponible sur le budget des fonds de concours. Une partie de cette somme a déjà été utilisée pour effectuer les travaux de comblement de la marnière de Surtauville. Nous utiliserons une partie de la fraction restante pour financer les projets d'augmentation de la capacité de certains établissements scolaires. Nous faisons un recensement précis et nous en reparlerons d'ici 3 semaines ».

Monsieur JACQUET manifeste une réelle inquiétude :

« Le Conseil départemental avait mis sur la table 10 M€ sur 6 ans. Qu'en est-il désormais » ?

« Nous sommes au tout début de la négociation, répond Monsieur LEROY. Il est désormais question d'une somme de 3,6M€ sur 4 ans ».

« Au-delà de la méthode, c'est juste inadmissible ! regrette Monsieur JACQUET. Le CD27 s'est engagé sur 6 ans. Il revient sur les engagements pris ! Cela va nous mettre dans une situation très compliquées, voire catastrophique !

Je rappelle que nous avons une friche culturelle dans laquelle nous avons déjà investi 500 000 €. Elle va nous rester sur les bras... Quid de la Région ? Suit-elle ? Elle ne suit pas » ?

« Au niveau de la Région, c'est un peu plus positif », répond Monsieur LEROY.

Monsieur PRIOLLAUD confirme :

« La Région a décidé de réduire de 35 M€ ses frais de fonctionnement et d'avoir plus d'ambition sur l'investissement. Nous avons des engagements plus précis et très conséquents. Nous l'avons vu avec l'échangeur d'Heudebouville où la Région finance 1M€ supplémentaire pour compenser le retrait du Département. La Région financera 3M€ et l'agglomération 1M€.

Il va falloir faire une réunion avec nos 6 conseillers départementaux. Nous allons nous battre car nous sommes le premier territoire créateur de richesse du département ».

Monsieur LEVITRE conclut cette discussion par une formule lapidaire :

« Si tu n'es pas inscrit au Contrat de territoire, tu n'auras que dalle » !

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 22 h 40.

Le Président

Par délégué
Bernard LEROY Directeur Général



16

Philippe LE GAL

